

Proagri, l'information réglementaire à destination des agriculteurs

© 06/05/2020 | 👤 DJ • 📰 Terre-net Média

Avec le service Proagri, un extranet lancé il y a deux mois et réservé aux agriculteurs, les chambres d'agriculture mettent à disposition de tous les exploitants agricoles des informations très complètes et accessibles sur la réglementation qui les concerne : Pac, environnement, élevage...

Souvent sollicitées pour leur expertise en matière réglementaire, les Chambres d'agriculture ont souhaité mettre à disposition des exploitants agricoles une information accessible et intelligible à ce sujet, **à travers un site extranet spécifique, ProAgri**, accessible via les sites internet du réseau des chambres, ou [via ce lien](#).

Comme l'explique le chargé de projet de ProAgri à l'APCA, « nous avons vraiment travaillé à rendre le discours accessible, sans être trop vague, mais sans être non plus trop technique ». Le site s'articule pour le moment en **trois thématiques : politique agricole commune, questions environnementales** (HVE, directive nitrates, phytosanitaires...) et élevage (bien-être animal, santé, transhumance...).

W

[#PROAGRI]??Ouverture de l'extranet PROAGRI Info réglementaire??Les #ChambAgri ont développé une plateforme afin de mettre gratuitement à disposition des agriculteurs l'information réglementaire essentielle sur la #PAC, l'#environnement, l'#élevage.

Ici ??<https://t.co/hF6MmftMzq> pic.twitter.com/LVfHCTnPn

— APCA (@ChambagriFrance) April 29, 2020

L'agriculteur y trouvera, classées en une quinzaine de sous-thématiques, des fiches explicatives comprenant entre 5 et 10 pages, en plusieurs parties : comprendre la réglementation, cas pratique, formation/évaluation. À terme, ProAgri devrait intégrer des fiches qui toucheront à la réglementation locale, ou qui répondent à l'actualité pour accompagner au mieux les exploitants, par exemple pendant une sécheresse. Les agriculteurs ont également la possibilité de poser des questions via un module intégré au site.

ProAgri est ouvert à tous les exploitants agricoles qui peuvent obtenir en quelques minutes un identifiant et un mot de passe en renseignant leurs nom et prénom, localisation, et numéro de Siren.

Lire aussi > [Les articles de Terre-net.fr qui traitent de réglementation](#)